

Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Nombre de Conseiller·ères
en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 24/09/2026

Affichage en date du : 25/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Julie CLOAREC ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Véronique LORJOT LE GUILLOU ayant donné procuration à Jean-Pierre MOUGEOT et Cyril BROUARD ayant donné procuration à Louis FLOHIC.

Secrétaire de séance : Marie SIEZA

DB_260930-03 Désignations au sein de structures, commissions et établissements extérieurs

Rapporteur : Guillaume ROBIC

Il est proposé au Conseil d'actualiser les représentations et désignations suivantes :

- Commission communale 1 « Affaires générales et techniques, finances & aménagements du territoire » :
Thomas DUPONT
- Commission communale 2 « Cohésion, générations, citoyenneté et solidarités » :
Anne-Laure LEBEUL
- Commission extramunicipale « Restauration scolaire »
Thomas DUPONT
- Représentation au sein du Conseil d'administration de la SCIC de l'Abattoir intercommunal du Kreiz Breizh
Thomas DUPONT

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- o De désigner les membres suivant·es comme ses représentant·es
- Commission communale 1 « Affaires générales et techniques, finances & aménagements du territoire » : Thomas DUPONT
- Commission communale 2 « Cohésion, générations, citoyenneté et solidarités » : Anne-Laure LEBEUL
- Commission extramunicipale « Restauration scolaire » : Thomas DUPONT
- Représentation au sein du Conseil d'administration de la SCIC de l'Abattoir intercommunal du Kreiz Breizh : Thomas DUPONT

Pour extrait conforme,
Le 01/10/2026

Secrétaire de séance
Marie SIEZA



Le Maire,
Mr Guillaume ROBIC

